



Création d'un emploi de conseiller des activités physiques et sportives

L'an deux mille dix huit, le vingt six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

1. M. Jean-Claude MADELEINE,
2. Mme Annick ARON-LEVEILLE - 1^{ère} Adjointe
3. M. René-Serge HORTH - 2^{ème} adjoint
4. M. Patrick COSSET - 3^{ème} adjoint
5. Mme Cathia ATTICA - 6^{ème} Adjointe
6. M. Pierre HO-WEN-SZE - Conseiller municipal
7. Mme Claudine CAILLOT - Conseillère municipale
8. M. Jean-Marie DECOLLAS - Conseiller municipal
9. Mme Maéva CHAMPESTING - Conseillère municipale
10. Mme France CLET- COURAT - Conseillère municipale
11. Mme Odile ANTOINETTE - Conseillère Municipale
12. M. Sylvio BOCAGE - Conseiller municipal
13. Mme Emeline JEREMIE - Conseillère municipale
14. M. André ANDREY - Conseiller municipal
15. Mme Fidélia BOCAGE - Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH
M. Jean-Marie TORVIC,
M. Ludovic LETARD,
M. Fabien CLET,
Mme Brigitte HORTH
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE,
Mme Emilie VENTURA-CLET
Mme Myriam MARIN

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. René-Serge HORTH, Mme Brigitte HORTH à M. Patrick COSSET, Mme Emilie VENTURA-CLET à Mme Emeline JEREMIE et Mme Myriam MARIN à Mme Annick ARON-LEVEILLE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Patrick COSSET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

DATE DE CONVOCATION
Vendredi 23 Juillet 2018

DATE DE REUNION
Jeudi 26 Juillet 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 08

Quorum : 12

Procurations : 04

Votants : 19

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 92-634 du 1^{er} avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 92-634 du 1^{er} avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

VU le décret n° 2016-1880 du 26 décembre 2016 modifiant le 1^{er} avril 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

CONSIDERANT les besoins du service ;

CONSIDERANT la volonté de développement des activités physiques et sportives sur le territoire ;
Sur rapport du maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

ARTICLE 1 : DE DONNER ACTE au maire de son rapport n° 2018-3T/2R-01/RH.

ARTICLE 2 : DE CREER au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet de conseiller des activités physiques et sportives au grade de conseiller relevant de la catégorie A.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

ADOPTE PAR 18 VOIX	CONTRE 01	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE, M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN, M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA, M. Pierre HO-WEN-SZE, Mme Claudine CAILLOT, M. Jean-Marie DECOLLAS, Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING, Mme France CLET-COURAT, Mme Odile ANTOINETTE, Mme Emilie VENTURA-CLET, M. Sylvio BOCAGE, Mme Emeline JEREMIE, Mme Fidélia BOCAGE	M. André ANDREY	

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 27 juillet 2018

Le Maire


Jean-Claude MADELEINE



Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20180726-2018594-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Jean-Claude MADELEINE	Mme ARON-LEVEILLE Annick
René-Serge HORTH	Patrick COSSET
Myriam MARIN	Jean-Claude HORTH
Cathia THEODOSE-DORVILLE ATTICA	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE
Claudine CAILLOT	Maéva CHAMPESTING
Jean-Marie DECOLLAS	Brigitte HORTH
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE
Fidélia BOCAGE	